



Arrêté municipal n° 2020-05-190

Délégations - Troisième adjointe - Léa Pawelski

La ville de Saint-Étienne-du-Rouvray,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2122-18,
- Le décret n°2020-571 du 14 mai 2020 fixant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus au 1er tour organisé le 15 mars 2020 au lundi 18 mai 2020,
- La délibération n°2020-05-28-3 du Conseil municipal du 28 mai 2020 portant élection des adjoints,

Arrête :

Article 1 : Il est donné délégation à Madame Léa Pawelski, 3^{ème} Adjointe, pour connaître des domaines suivants :

- **Patrimoine et Bâtiments communaux**
 - Construction, rénovation, maintenance et gestion technique du patrimoine bâti de la ville,
 - Chauffage des bâtiments
 - Gestion des fluides (eau, gaz, électricité)
 - Développement, en liaison avec le 2^{ème} Adjoint, chargé du projet de développement durable et de l'Agenda 21, de toutes actions permettant d'élever les performances de la ville dans le domaine du développement durable et des économies d'énergie (eau – énergie – matériaux, ...),
 - Accessibilité des bâtiments aux personnes à mobilité réduite et aux personnes handicapées ; suivi des travaux de la commission d'accessibilité.
 - Organisation, suivi de l'activité et gestion de l'ensemble des moyens des ateliers techniques municipaux chargé de la réalisation, de la maintenance et de l'entretien des bâtiments communaux.
- **Maintenance et rénovation**
- **Suivi des chantiers**
- **Economie d'énergie**

Article 2 : Il est donné délégation de signature, sur tout support, à Madame Léa Pawelski pour les actes ci-dessous énumérés et relatifs aux domaines mentionnés à l'article 1 du présent arrêté :

- Courriers,
- Notifications de décisions,
- Actes administratifs à caractère réglementaire (arrêtés, ...),

- Conventions et contrats sous réserve de leur approbation préalable par le Conseil municipal ou par décision du Maire,
- Ensemble des actes liés à la passation et à l'exécution des marchés publics,
- Engagements comptables,
- Bons et lettres de commande,
- Toutes pièces attestant la production et la réalisation du service fait (factures, mémoires, ...),
- Tous actes relatifs à la préparation et à l'exécution des décisions modificatives ainsi que les virements et les transferts de crédits.

Article 3 : Madame Léa Pawelski signera comme suit :



Article 4 : Le présent arrêté est notifié à la personne désignée.

Article 5 : Le présent arrêté est transmis à Monsieur le Préfet du département de Seine-Maritime, Monsieur le Trésorier principal, ainsi qu'à Madame la Directrice générale des services, Mesdames et Messieurs les Directeurs généraux adjoints et responsables des services de la ville.

Article 6 : Le présent arrêté prend effet à compter du 29 mai 2020 et prendra fin, au plus tard, au terme du mandat du délégant ou du délégataire.

Fait à Saint-Étienne-du-Rouvray,
Le 28 mai 2020

Monsieur Joachim Moyse



Accusé certifié exécutoire,
Réception en préfecture : 02/06/2020
Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20200101-lmc117331-AR-1-1
Affiché ou notifié le 3 juin 2020